

## Décision individuelle

N° DI – 2024 - 222

**Pétitionnaire** : CT13 FFME / Comité Territorial des Bouches-du-Rhône de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade  
**Nature de la demande** : Travaux d'entretien des voies d'escalade  
**Localisation** : Cœur de Parc national

### La Directrice de l'établissement public du Parc national des Calanques,

**Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L.331-4, R. 331-18, R.331-19 III, R 331-67 ;

**Vu** le décret n° 2012-507 du 18 avril 2012 modifié créant le Parc national des Calanques et notamment son article 7 II.7. 2° qui prévoit que peuvent être autorisés les travaux "nécessaires à la sécurité civile";

**Vu** l'arrêté ministériel du 31 décembre 2011 relatif aux travaux dans les cœurs de parcs nationaux portant application de l'article R. 331-19-1 du code de l'environnement ;

**Vu** la charte du Parc national des Calanques – Volume II fixant les modalités d'application de la réglementation (MARCoeur), notamment ses MARCoeur 11 et 12 ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 5 août 2022 portant nomination de la directrice de l'établissement public du parc national des Calanques ;

**Considérant** la demande formulée par le Comité Territorial des Bouches-du-Rhône CT13 FFME de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade, représenté par Messieurs Jean-Claude GRAND et Vincent VILMER, en date du 12 août 2024 ;

**Considérant** que l'entretien d'une voie d'escalade, s'apparentant à des travaux, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du directeur de l'établissement public du Parc national conformément aux articles L 331-4 et R.331-19 du code de l'environnement et au 10° du II de l'article 7 du décret modifié n° 2012-507 du 18 avril 2012 créant le Parc national des Calanques ;

**Considérant** que ces demandes ont fait l'objet d'une instruction technique et naturaliste par le Parc national des Calanques ;

**Considérant** que les travaux projetés sont conformes aux dispositions des textes susvisés,

### DECIDE

#### Article 1 : Identité du bénéficiaire – Nature de la demande

Dans le cadre de l'autorisation spéciale prévue au 1° du I. de l'article L. 331-4 du code de l'environnement, le Comité Territorial des Bouches-du-Rhône de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade, représenté par Messieurs Jean-Claude GRAND et Vincent VILMER, est autorisé à entretenir les voies d'escalade, situées dans le cœur du Parc national des Calanques, comme indiqué dans le tableur ci-joint.

## Article 2 : Prescriptions

La présente autorisation est délivrée sous réserve du respect des prescriptions suivantes :  
Toutes les prescriptions énoncées ci-après devront être respectées par le Comité Territorial des Bouches-du-Rhône de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade et devront être portées à connaissance des acteurs coordonnés par le CT13 FFME. Ceux-ci devront adopter un comportement respectueux du milieu naturel en se conformant scrupuleusement à la réglementation du cœur du Parc national des Calanques.

L'instruction des demandes d'entretien a fait l'objet d'une instruction minutieuse par les services du Parc national des Calanques. Elle exprime

### 1. Des enjeux naturalistes importants à respecter

Cf. annexe.

- Le maintien d'une vigilance importance sur les accès et sorties de voies d'escalade, notamment pour respecter les enjeux floristiques mentionnés.
- La réalisation des travaux sur des périodes précises en fonction des enjeux avifaune annoncés  
Avant début novembre lorsqu'il y a une présence certaine du Grand-Duc d'Europe ou du Cormoran Desmarest.  
Avant mi-novembre lorsqu'il y a une présence potentielle du Grand-Duc d'Europe ou du Cormoran Desmarest.  
Avant fin janvier lorsqu'il y a une présence potentielle du faucon Crécerelle ou du Grand Corbeau.  
Avant mi-février lorsqu'il y a une présence potentielle de la chouette hulotte.  
Le faucon Pèlerin a quant à lui besoin de quiétude à partir de mars donc reste en dehors de la période autorisée aux travaux. Il en est de même pour le Martinet, le Monticole bleu et le Merle bleu qui arrivent fin mars.

Ces espèces à très fort enjeu sont notamment observées sur les sites du cap Canaille, de Morgiou, du Vallon des aiguilles, de la Barasse ou encore des Goudes.

- La réalisation de travaux en adoptant une vigilance particulière quant aux espèces pouvant être rencontrées notamment les chiroptères sur les secteurs suivants : Draïoun, Pendule, Paroi des toits, Saint-Michel d'Eau douce, vallon des aiguilles avec Metallika & Mitre.

En cas d'observations naturalistes, merci de stopper l'intervention et de partager l'information à l'adresse suivante [melissa.desbois@calanques-parcnational.fr](mailto:melissa.desbois@calanques-parcnational.fr) ; [olivier.ferreira@calanques-parcnational.fr](mailto:olivier.ferreira@calanques-parcnational.fr)

- Les purges, écaillages, arrachages (et notamment de lierre au Baume des houx) sont à écarter.
- La prise en compte des enjeux de préservation de la flore lors des travaux :  
Ne pas couper ni piétiner la végétation en pied de voie, et ne pas y entreposer du matériel.  
Les coupes de végétaux en falaises (dont le Genévrier) sont à exclure ainsi que l'extraction de la flore présente dans les fissures ou sur les vires rocheuses visant à faciliter la progression des grimpeurs.

### 2. Des enjeux liés à la cohérence de la pratique et avec les autres usages sportifs

- La volonté de ne pas changer le nombre de points d'ancrages pour ne pas changer les usages.
- Le souhait de respecter la cotation de la voie comme son type (voie sportive, terrain d'aventure).

Il est important de ne pas densifier le nombre de scellements qui changerait l'esprit de la voie « aventure » et donc pourrait tendre à une augmentation de la fréquentation d'un site.

- De manière général, il est rappelé aux usagers que la discrétion est nécessaire pour limiter les dérangements sonores et visuels en cœur de Parc national.

L'utilisation de talkie-walkie entre intervenants permettrait de respecter la quiétude des lieux.

**Article 3 : Durée de validité de l'autorisation**

La présente autorisation pour la réalisation des travaux est délivrée pour 41 demandes pour la période du 1 septembre 2024 au 1 mars 2025. Une évaluation du dispositif devra être effectuée avant toute demande de prorogation ou de complément. Un bilan devra être envoyé par le CT13 FFME suite à la réalisation des travaux réalisés, engagés ou à reporter.

Les mesures conservatoires d'interdiction temporaires de la pratique viendront suspendre l'autorisation donnée sur le site protégé.

**Article 4 : Mesures de contrôle**

La mise en œuvre du présent arrêté peut faire l'objet de contrôles mentionnés à l'article L.170-1 du code de l'environnement.

Un planning prévisionnel d'intervention ainsi qu'un bilan est à transmettre.

**Article 5 : Sanctions**

Le non-respect de la présente décision expose le bénéficiaire à des sanctions administratives et des poursuites judiciaires.

**Article 6 : Autres obligations**

La présente autorisation est délivrée au titre de la réglementation du Parc national des Calanques et ne se substitue pas aux obligations du bénéficiaire, et autres autorisations nécessaires à la réalisation de ces travaux.

**Article 7 : Publication**

La présente autorisation sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national des Calanques (cf. site : [www.calanques-parcnational.fr](http://www.calanques-parcnational.fr)).

À Marseille, le 4 septembre 2024,

La Directrice  
  
Gaëlle BERTHAUD

La présente décision peut être contestée par recours gracieux auprès de l'autorité qui la délivre, par envoi recommandé, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être contestée, dans le même délai devant le Tribunal administratif de Marseille territorialement compétent.

## Annexe

Hiérarchisation des espèces avifaune des Calanques, validée par le Conseil scientifique le 21/06/2024

### Enjeu très fort

<i>Aquila fasciata</i> Vieillot, 1822	Aigle de Bonelli
<i>Emberiza hortulana</i> Linnaeus, 1758	Bruant ortolan
<i>Phalacrocorax aristotelis desmarestii</i> (Payraudeau, 1826)	Cormoran de Desmarest
<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	Faucon pèlerin
<i>Hydrobates pelagicus melitensis</i> (Schembri, 1843)	Océanite tempête de Méditerranée
<i>Lanius meridionalis</i> Temminck, 1820	Pie-grièche méridionale
<i>Calonectris diomedea</i> (Scopoli, 1769)	Puffin de Scopoli
<i>Puffinus yelkouan</i> (Acerbi, 1827)	Puffin yelkouan
<i>Coracias garrulus</i> Linnaeus, 1758	Rollier d'Europe
<i>Oenanthe hispanica</i> (Linnaeus, 1758)	Traquet oreillard

### Enjeu fort

<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	Chevêche d'Athènes
<i>Circaetus gallicus</i> (Gmelin, 1788)	Circaète Jean-le-Blanc
<i>Clamator glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Coucou geai
<i>Corvus corax</i> Linnaeus, 1758	Grand Corbeau
<i>Bubo bubo</i> (Linnaeus, 1758)	Grand-duc d'Europe
<i>Ptyonoprogne rupestris</i> (Scopoli, 1769)	Hirondelle de rochers
<i>Tachymarptis melba</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet à ventre blanc
<i>Apus pallidus</i> (Shelley, 1870)	Martinet pâle
<i>Monticola saxatilis</i> (Linnaeus, 1758)	Monticole de roche
<i>Anthus campestris</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit rousseline

**PROJET D'ENTRETIEN DES SITES D'ESCALADE DES CALANQUES**  
Période de réalisation : de début Septembre 2024 à fin Février 2025  
Avis PNCaI en date du 28/08/2024

41 accords donnés par le propriétaire et PNCaI

	INFOS							PROJET GRIMPEURS			MATRICE			Avis propriétaire	Décision direction PNCAL Automne Hiver 2024 - 2025		
	SITE	SECTEUR	Secteur PNCAL	TOPO (édition clq 2017 et La Ciotat 2012)	Propriétaire	Convention / Classement sites	Infos complémentaires : fréquentation, etc.	PROJET		Niveau de priorité grimpeurs	Typologie cf matrice	Actions cf matrice	Enjeux naturalistes Habitats, Faune, Flore			Commentaires issus de l'échange FFME/PNCaI du 06/08/24	
								VOIE/RELAIS	TYPE D'ENTRETIEN								
1	demande 2023-24	Goudes	Saint Michel d'eau douce Face Sud- Rectiligne	MVM	Topo Calanques p 126	CD13	non / TA	site fréquenté hors saison chaude	voies : Le Serpent des Etoiles , L3 de la voie : Que ma joie demeure	Rééquipement complet	moyen	Voie ancienne à mettre aux normes	Action 2 cas 1		Validation par mail du 21/8 en priorisant l'action n°7 de purge et toutes celles pouvant améliorer la sécurité des grimpeurs. Faire un retour sur les dates d'exécution de ces travaux d'entretien pour en informer le technicien gestionnaire du domaine.	OK  Flore : heliantheme en pied de voies, attention aux accès et positionnement corde, sac à corde	
2	demande 2022-2023	Goudes	Rocher St Michel D'eau Douce Face Nord	MVM	Calanques p 111	CD13	non / TA	site assez fréquenté plutôt saison chaude	Voie Relève -Super Relève	Suppression des vieux points d'ancrages	moyen	Suppression des vieux points d'ancrages	Action 3		Validation par mail du 21/8 en priorisant l'action n°7 de purge et toutes celles pouvant améliorer la sécurité des grimpeurs. Faire un retour sur les dates d'exécution de ces travaux d'entretien pour en informer le technicien gestionnaire du domaine.	OK  Avifaune : présence du Grand-Duc donc intervention avant le 1er novembre  Flore : présence d'asplenium dans la grotte, à proximité de l'intervention	
3	demande 2021-22	Goudes	Rocher St Michel D'eau Douce Face NORD	MVM	Calanques P 113	CD13	non / TA	site assez fréquenté toute saison	Voie : Variante de la Victor Martin	Changement de quelques ancrages vétustes	moyen	complément d'équipement	Action 2 cas 2	Enjeux Flore : Observation d'Asplenium sagittatum au niveau des porches et surplombs des 2 grottes Présence potentielle à confirmer sur les itinéraires des voies Flore patrimoniale sur éboulis avec Arenaria provincialis Enjeux Faune : Secteur du vallon St Michel avec présence mâle chanteur de Grand-Duc	Supprimer les vieux ancrages pour sécuriser la voie. Cela ne passe pas partout avec des coins. Il est nécessaire de laisser le caractère TA afin de garder des manipulations spécifiques donc adressées à un public averti.	Validation par mail du 21/8 en priorisant l'action n°7 de purge et toutes celles pouvant améliorer la sécurité des grimpeurs. Faire un retour sur les dates d'exécution de ces travaux d'entretien pour en informer le technicien gestionnaire du domaine.	OK sur le principe Un projet sportif à préciser entre FFME et l'équipeur / Hervé Guigliarelli pour une cohérence sportive  à garder en TA  Flore : vigilance flore en falaise et éboulis (Accès CIME non envisageable - à voir collaboration FFME pour prise Photos)  Avifaune : nidification Grand-Duc à distance du site
4	demande 2023-24	Malvallon	Le Porche	MVM	Topo Calanques p 175	CD13	non / TA	site fréquenté hors saison chaude	voies : Mandrake et Narda	Rééquipement complet	moyen	Voie ancienne à mettre aux normes	Action 2 cas 1		Validation par mail du 21/8 en priorisant l'action n°7 de purge et toutes celles pouvant améliorer la sécurité des grimpeurs. Faire un retour sur les dates d'exécution de ces travaux d'entretien pour en informer le technicien gestionnaire du domaine.	OK	
5	demande 2023-24	Marseilleveyre	La Mitre / Metallica	MVM	Topo Calanques p 90-93	CD13	NON / TA	site assez fréquenté plutôt saison chaude	secteur	rajout de premiers points d'ancrage + changement maillons des relais	moyen	complément d'équipement	Action 2 cas 2	rajout d'un premier point d'ancrage dans certaines voies pour éviter chute au sol , + changement maillons relais La Mitre	Validation par mail du 21/8 en priorisant l'action n°7 de purge et toutes celles pouvant améliorer la sécurité des grimpeurs. Faire un retour sur les dates d'exécution de ces travaux d'entretien pour en informer le technicien gestionnaire du domaine.	OK  Chiroptères : enjeux forts => action à réaliser au plus tôt  Avifaune : Présence Grand-Duc certaine donc travaux à faire avant le 1er novembre Dérangement grimpeurs constaté en 2022 et déplacement de la nidification en 2023 et 2024  Flore : vigilance sur les accès (+/- pissenlit appelé Crepis Laontodontoides)	
6	demande 2023-24	Marseilleveyre	La Mitre / Metallica	MVM	Topo Calanques p 90-93	CD13	NON / TA	site assez fréquenté plutôt saison chaude	Voies : Mal di vélo + King of Bongo	Rééquipement complet d'une longueur	moyen	Voie ancienne à mettre aux normes	Action 2 cas 1		Validation par mail du 21/8 en priorisant l'action n°7 de purge et toutes celles pouvant améliorer la sécurité des grimpeurs. Faire un retour sur les dates d'exécution de ces travaux d'entretien pour en informer le technicien gestionnaire du domaine.	OK  Chiroptères : enjeux forts => action à réaliser au plus tôt  Avifaune : Présence Grand-Duc certaine donc travaux à faire avant le 1er novembre Dérangement grimpeurs constaté en 2022 et déplacement de la nidification en 2023 et 2024  Flore : vigilance sur les accès (+/- pissenlit appelé Crepis Laontodontoides)	

8	demande 2023-24	Marseilleveyre / Vallon des Aiguilles	Baume des houx	MVM	Topo Calanques p 98	CD13	NON / TA	site assez fréquenté plutôt saison chaude	secteur	rajout d'un 2ème ancrage au relais et changement maillons	moyen	améliorer relais	Action 4		Validation par mail du 21/8 en priorisant l'action n°7 de purge et toutes celles pouvant améliorer la sécurité des grimpeurs. Faire un retour sur les dates d'exécution de ces travaux d'entretien pour en informer le technicien gestionnaire du domaine.	OK Avifaune : présence certaine de Grand-Duc donc action avant le 1er novembre Dérangement grimpeurs constaté en 2022 et déplacement de la nidification en 2023 et 2024 Flore : vigilance sur les accès avec la sabline dans les éboulis et à l'Asplenium dans les grottes à proximité + ne pas enlever le lierre
9	demande 2023-24	Marseilleveyre / Vallon des Aiguilles	La Tour	MVM	Topo Calanques p 94	CD13	NON / TA	site assez fréquenté plutôt saison chaude	Voie : Razorback	rééquipement partiel des quelques points d'ancrages de la voie Ne modifie pas le statut Terrain d'aventure	moyen	complément d'équipement	Action 2 cas 2	Garder en TA.	Validation par mail du 21/8 en priorisant l'action n°7 de purge et toutes celles pouvant améliorer la sécurité des grimpeurs. Faire un retour sur les dates d'exécution de ces travaux d'entretien pour en informer le technicien gestionnaire du domaine.	OK Avifaune : présence certaine Grand-Duc donc action avant le 1er novembre Dérangement grimpeurs constaté en 2022 et déplacement de la nidification en 2023 et 2024 Flore : vigilance aux Asplenium en pieds de falaises et dans les failles
10	demande 2023-24	Marseilleveyre / Vallon des Aiguilles	La Tour	MVM	Topo Calanques p 94	CD13	NON / TA	site assez fréquenté plutôt saison chaude	Voie : Maeva	Rééquipement complet	moyen	Voie ancienne à mettre aux normes	Action 2 cas 1		Validation par mail du 21/8 en priorisant l'action n°7 de purge et toutes celles pouvant améliorer la sécurité des grimpeurs. Faire un retour sur les dates d'exécution de ces travaux d'entretien pour en informer le technicien gestionnaire du domaine.	OK Avifaune : présence certaine Grand-Duc donc action avant le 1er novembre Dérangement grimpeurs constaté en 2022 et déplacement de la nidification en 2023 et 2024 Flore : vigilance aux Asplenium en pieds de falaises et dans les failles
11	demande 2023-24	Marseilleveyre / Vallon des Aiguilles	Ragga Wall	MVM	Topo Calanques p 89	CD13	NON / TA	site assez fréquenté	voie : Kashmir	rajout d'un dernier point d'ancrage dans la voie pour éviter mauvaise chute	moyen	complément d'équipement	Action 2 cas 2	sécurisation partielle	Validation par mail du 21/8 en priorisant l'action n°7 de purge et toutes celles pouvant améliorer la sécurité des grimpeurs. Faire un retour sur les dates d'exécution de ces travaux d'entretien pour en informer le technicien gestionnaire du domaine.	OK Avifaune : présence Grand-Duc donc action avant le 1er novembre Dérangement grimpeurs constaté en 2022 et déplacement de la nidification en 2023 et 2024 Flore : vigilance aux Asplenium en pieds de falaises et dans les failles
13	demande 2023-24	Marseilleveyre / Vallon des Aiguilles	Franken Vallon	MVM	Topo Calanques p 87-88	CD13	NON / TA	site assez fréquenté saison chaude	voies : Soléa, ODB, Joyaux d'aphrodite	Rééquipement complet	moyen	Voie ancienne à mettre aux normes	Action 2 cas 1		Validation par mail du 21/8 en priorisant l'action n°7 de purge et toutes celles pouvant améliorer la sécurité des grimpeurs. Faire un retour sur les dates d'exécution de ces travaux d'entretien pour en informer le technicien gestionnaire du domaine.	OK Avifaune : présence Grand-Duc donc action avant le 1er novembre Dérangement grimpeurs constaté en 2022 et déplacement de la nidification en 2023 et 2024 Chiroptères : potentialités de chasse
14	demande 2023-24	Marseilleveyre / Vallon des Aiguilles	Aiguille du Rat	MVM	Topo Calanques p 98	CD13	NON / TA	site assez fréquenté saison chaude	voies : Posidonie et Crépuscule d'Or	Rééquipement complet	moyen	Voie ancienne à mettre aux normes	Action 2 cas 1		Validation par mail du 21/8 en priorisant l'action n°7 de purge et toutes celles pouvant améliorer la sécurité des grimpeurs. Faire un retour sur les dates d'exécution de ces travaux d'entretien pour en informer le technicien gestionnaire du domaine.	OK Avifaune : présence Grand-Duc donc action avant le 1er novembre Dérangement grimpeurs constaté en 2022 et déplacement de la nidification en 2023 et 2024 Chiroptères : potentialités de chasse
15	demande 2021-22	Marseilleveyre	Palais de l'Ombre	MVM	Calanques p 74	CD13	NON / TA	site fréquenté saison chaude	Relais du secteur	Rééquipement du relais	moyen	changer relais	Action 4	Enjeux Flore : Asplenium sagittatum présent sur les falaises environ 100m à l'Est du secteur Présence potentielle à confirmer	Validation par mail du 21/8 en priorisant l'action n°7 de purge et toutes celles pouvant améliorer la sécurité des grimpeurs. Faire un retour sur les dates d'exécution de ces travaux d'entretien pour en informer le technicien gestionnaire du domaine.	Ok Avifaune : à réaliser avant fin janvier Flore : vigilance flore en falaise (inventaire à préciser)
16	demande 2024-25	Marseilleveyre	Jardin de JP	MVM	Calanques p 72	CD13	NON / TA	Site fréquenté saison chaude	Voie La Belle Bleue	Rééquipement complet	moyen	Voie ancienne à mettre aux normes	Action 2 cas 1		Validation par mail du 21/8 en priorisant l'action n°7 de purge et toutes celles pouvant améliorer la sécurité des grimpeurs. Faire un retour sur les dates d'exécution de ces travaux d'entretien pour en informer le technicien gestionnaire du domaine.	Ok Avifaune : à réaliser avant fin janvier Flore : vigilance flore en falaise (inventaire à préciser : intervention CIME ?)

17	demande 2021-22	Marseilleveyre	La Tour	MVM	Calanques p95	CD13	NON / TA	site assez fréquenté toute l'année hors hiver	relais de rappel Exocet/arete Blanche...	Rééquipement du relais	moyen	changer relais	Action 4	Enjeux Flore : Observation d'Asplenium sagittatum présent sur la falaise Présence potentielle à confirmer sur les itinéraires des voies Flore patrimoniale sur les crêtes (Genista lobellii) et éboulis avec Arenaria provincialis Présence d'Arenaria provincialis en sortie de voie d'Escalade Enjeux Faune : Secteur du vallon des aiguilles avec repro Grand-Duc		Validation par mail du 21/8 en priorisant l'action n°7 de purge et toutes celles pouvant améliorer la sécurité des grimpeurs. Faire un retour sur les dates d'exécution de ces travaux d'entretien pour en informer le technicien gestionnaire du domaine.	OK Flore : vigilance flore en falaise et des crêtes si accès depuis le haut (inventaire à préciser : intervention CIME ?) Avifaune : présence Grand-duc donc travaux avant le 1er novembre Dérangement grimpeurs constaté en 2022 et déplacement de la nidification en 2023 et 2024	
18	demande 2023-24	Marseilleveyre	La Tour	MVM	Calanques p 95	CD13	NON / TA	site assez fréquenté toute l'année hors hiver	Voie : Razorback	Changement de qqs ancrages- Ne modifie pas le satut TA	moyen	complément d'équipement	Action 2 cas 2		Garder en TA.	Validation par mail du 21/8 en priorisant l'action n°7 de purge et toutes celles pouvant améliorer la sécurité des grimpeurs. Faire un retour sur les dates d'exécution de ces travaux d'entretien pour en informer le technicien gestionnaire du domaine.	OK Avifaune : présence Grand-Duc donc avant le 1er novembre Dérangement grimpeurs constaté en 2022 et déplacement de la nidification en 2023 et 2024 Flore : vigilance aux Asplenium en pieds de falaises et dans les failles	
19	demande 2022-23	Vallon du Parangon	Parangon/ Mistral Gagnant	MVM	Calanques p 54	CD13	NON / TA	site assez fréquenté toute saison	Voies d'artif (entre voie F et I)	Changement de qqs ancrages	moyen	complément d'équipement	Action 2 cas 2			Validation par mail du 21/8 en priorisant l'action n°7 de purge et toutes celles pouvant améliorer la sécurité des grimpeurs. Faire un retour sur les dates d'exécution de ces travaux d'entretien pour en informer le technicien gestionnaire du domaine.	OK Avifaune : Grand-Duc donc intervention avant le 1er novembre flore : asplenium sagittatum entre les 2 secteurs + vigilance en sortie de voies	
20	demande 2022-23	Pastre	Pastre	MVM	Topo Calanques p 59	Ville de Marseille	NON	site assez fréquenté plutôt saison chaude	Tous secteurs	mise en place de chaines et maillons sur certains relais	moyen	améliorer relais	Action 4	Enjeux Flore : Astragalus tragacantha, Limonium pseudominutum, Mesembryanthemum nodiflorum, Sedum litoreum, Silene sedoides Pas de données obs nat Faune à enjeu à proximité		Accord de principe donné par le propriétaire VDM le 13/8/24 sous réserve de respecter les préconisations de son gestionnaire, PNCal	OK Avifaune : présence d'hulotte à proximité donc intervention avant mi février Flore : Astragale, Limonium, etc.	
22	demande 2023-24	Morgiou	Abricotier	MVM	Calanques P 367	CD13	non / Sportif possible		certaines relais du secteur usés (changer maillons) et à compléter + reéquipement voie : intense surprise (ou sa voisine ?)	Rééquipement complet d'une voie + reprise de certains relais	moyen	voie ancienne à mettre aux normes	Action 2 cas 1 + Action 4			Validation par mail du 21/8 en priorisant l'action n°7 de purge et toutes celles pouvant améliorer la sécurité des grimpeurs. Faire un retour sur les dates d'exécution de ces travaux d'entretien pour en informer le technicien gestionnaire du domaine.	OK	
23	demande 2023-24	Sormiou	Oasis/petit Saussois	MVM	Calanques P 297	CdL	non / TA	Site assez fréquenté	Tout le secteur	Rééquipement complet	moyen	voie ancienne à mettre aux normes	Action 2 cas 1		Dans le cadre de la formation DE Escalade fin septembre avec le CREPS (et l'action Heritage ouvrier avec la FFCAM)	Accord de principe donné par le propriétaire CDL le 12/8/24 sous réserve de respecter les préconisations de son gestionnaire, PNCal	OK Ce secteur est une zone avec des espèces exotiques envahissantes. Il serait pertinent d'envisager un arrachage PNCal/Grimpeurs. => à préciser	
24	demande 2023-24	Sormiou	La Grotte	MVM	Calanques P 322	CdL	non / TA	Site assez fréquenté	Tout le secteur	Rééquipement complet	moyen	voie ancienne à mettre aux normes	Action 2 cas 1		Dans le cadre de la formation DE Escalade fin septembre avec le CREPS (et l'action Heritage ouvrier avec la FFCAM)	Accord de principe donné par le propriétaire CDL le 12/8/24 sous réserve de respecter les préconisations de son gestionnaire, PNCal	OK	
25	demande 2023-24	Sormiou	Bec de Sormiou	MVM	Calanques p 318	CdL	non / TA	site fréquenté toute l'année	Voie : Tour de l'Extrême Bec	Changement de quelques ancrages vétustes	moyen	complément d'équipement	Action 2 cas 1		Pas de données Obsnat Flore et Faune à enjeu	Grotte capellans rééquipée avec beaucoup de passage de pro ?? Pas de rééquipement récent mais oui une activité économique existante. Un site promu par quelques professionnels.	Accord de principe donné par le propriétaire CDL le 12/8/24 sous réserve de respecter les préconisations de son gestionnaire, PNCal	OK Flore : forts enjeux d'astragales => attention aux accès
26	demande 2024-25	Sormiou	Bec de Sormiou	MVM > voir avec SLOA	Calanques p 319	CdL	non / TA	site assez fréquenté	Voie : L3 Marchand de Soleil	Rééquipement complet de la L3	moyen	voie ancienne à mettre aux normes	Action 2 cas 1			Accord de principe donné par le propriétaire CDL le 12/8/24 sous réserve de respecter les préconisations de son gestionnaire, PNCal	OK Flore : enjeu d'astragales / vigilance sur les accès	
27	demande 2024-25	Sormiou	Bec de Sormiou	MVM > voir avec SLOA	Calanques p 321	CdL	non / TA	site assez fréquenté	Voie : Eperon Nord Est integral	Rééquipement complet	moyen	voie ancienne à mettre aux normes	Action 2 cas 1			Accord de principe donné par le propriétaire CDL le 12/8/24 sous réserve de respecter les préconisations de son gestionnaire, PNCal	OK Flore : enjeu d'astragales / vigilance sur les accès	
28	demande 2024-25	Sormiou	Bec de Sormiou	MVM > voir avec SLOA	Calanques p 321	CdL	non / TA	site assez fréquenté	Voie : Envers de la Momie	Rééquipement complet	moyen	voie ancienne à mettre aux normes	Action 2 cas 1			Accord de principe donné par le propriétaire CDL le 12/8/24 sous réserve de respecter les préconisations de son gestionnaire, PNCal	OK Flore : enjeu d'astragales / vigilance sur les accès	

32	demande 2022-23	Morgiou	Crêt St Michel	MVM SLOA	Topo Calanques p 361	CD13	NON / TA	site assez fréquenté toute saison	Voies : Morbis Gravis (L1) - Les Guides - La Pas Finie	Rééquipement complet L1	moyen	complément d'équipement	Action 2 cas 1		Voies sportives très patinées	Validation par mail du 21/8 en priorisant l'action n°7 de purge et toutes celles pouvant améliorer la sécurité des grimpeurs. Faire un retour sur les dates d'exécution de ces travaux d'entretien pour en informer le technicien gestionnaire du domaine.	OK
35	demande 2024-25	Luminy	Virage	MVM	Calanques P417	Ville de Marseille	NON	site assez fréquenté	voie : Flying Frenchie	1 ancrage mal posé	moyen	complément d'équipement	Action 2 cas 2		Un seul ancrage à changer	Accord de principe donné par le propriétaire VDM le 13/8/24 sous réserve de respecter les préconisations de son gestionnaire, PNCal	OK Action simple peu impactante Il restait des cordes fixes observées sur le secteur en 2023 - à retirer à l'occasion de cette intervention
41	demande 2022-23	Canaille	Saphira	SLEHM	Topo La Ciotat p 97	CdL	non / TA	site assez fréquenté toute saison	Voie : Digitalism	Compléter l'équipement -L1	moyen	complément d'équipement	Action 2 cas 2			Accord de principe donné par le propriétaire CDL le 12/8/24 sous réserve de respecter les préconisations de son gestionnaire, PNCal	OK Action : ancrages à passer en scellement pour + de sécurité Flore : jasonie des rochers
42	demande 2023-24	Canaille	Le Pendule	SLEHM	La Ciotat p 104	CdL	non / TA	site assez fréquenté	Voie : Cri Primal	Rééquipement complet	moyen	voie ancienne à mettre aux normes	Action 2 cas 1			Accord de principe donné par le propriétaire CDL le 12/8/24 sous réserve de respecter les préconisations de son gestionnaire, PNCal	OK Avifaune : présence du faucon pèlerin Chiroptère : ne pas augmenter la fréquentation sur ce site
43	demande 2023-24	Canaille	Grand Draïoun	SLEHM	La Ciotat p 87	CdL	non / TA	site assez fréquenté	voie : Paleomeetic	Rééquipement L1	moyen	voie ancienne à mettre aux normes	Action 2 cas 1			Accord de principe donné par le propriétaire CDL le 12/8/24 sous réserve de respecter les préconisations de son gestionnaire, PNCal	OK Avifaune : présence du faucon pèlerin, un couple probable de Grand-Duc sur le secteur des Falaises Soubeyrannes / Suivi 2020-21 + Obs Couple Grand Corbeau ) Intervention avant le 1er novembre Chiroptère : ne pas augmenter la fréquentation sur ce site. Enjeux à l'entrée de la grotte
44	demande 2023-24	Canaille	Grand Draïoun	SLEHM	La Ciotat p 87	CdL	non / TA	site assez fréquenté	Voie : Théorie des dominos	Rééquipement complet	moyen	voie ancienne à mettre aux normes	Action 2 cas 1			Accord de principe donné par le propriétaire CDL le 12/8/24 sous réserve de respecter les préconisations de son gestionnaire, PNCal	OK Avifaune : présence du faucon pèlerin, un couple probable de Grand-Duc sur le secteur des Falaises Soubeyrannes / Suivi 2020-21 + Obs Couple Grand Corbeau ) Intervention avant le 1er novembre Chiroptère : ne pas augmenter la fréquentation sur ce site. Enjeux à l'entrée de la grotte
45	demande 2021-22	Canaille	Cathédrale	SLEHM	La Ciotat p 64 - Voies hors Topo actuel	CdL	non / TA	site assez fréquenté toute saison	Secteur Cathegraal	Changement de maillons et de certains relais	moyen	améliorer relais	Action 4			Accord de principe donné par le propriétaire CDL le 12/8/24 sous réserve de respecter les préconisations de son gestionnaire, PNCal	OK Flore : limonium, ficôide à fleurs nodales
48	demande 2022-23	Mallombre	Mallombre	SLEHM	Topo La Ciotat p 165	CdL	non / TA	site assez fréquenté plutôt saison chaude	Tous secteurs	Changement maillons et mise en place de chaînes aux relais	moyen	améliorer relais	Action 4		attention LC et non MVM	Accord de principe donné par le propriétaire CDL le 12/8/24 sous réserve de respecter les préconisations de son gestionnaire, PNCal	OK Avifaune : présence potentielle Grand-Duc donc avant le 1er novembre
49	demande 2024-25	Mallombre	Mallombre	SLEHM	Topo La Ciotat p 177	CdL	non / TA	site assez fréquenté plutôt saison chaude	voie La Course des Loosers	Complément d'équipement	moyen	voies équipées : complément d'équipement	Action 2 cas 2			Accord de principe donné par le propriétaire CDL le 12/8/24 sous réserve de respecter les préconisations de son gestionnaire, PNCal	OK Flore : Attention pas de défrichement (lierre) + Présence du Bagueaudier sur le secteur en pied de falaise Avifaune : nidification peu probable de Grand-Duc sur le secteur mais intervention à programmer avant le 1er novembre

50	demande 2022-23	Mugel	Bec de L'Aigle	SLEHM	Topo La Ciotat p 141	La Ciotat	non / TA	site assez fréquenté toute saison	Traversée des Parpelles	Complément d'équipement	moyen	complément d'équipement	Action 2 cas 3		Action : sécuriser une traversée en TA traditionnel et/ou en rando escalade sur un milieu de type pouddingue / ajout de quelques ancrages seulement pour rester "en haut" + à préciser sur le retour de voie (int)	Accord de principe donné par le propriétaire La Ciotat le 14/8/24 sous réserve de respecter les préconisations de son gestionnaire, PNCAI	OK à garder en TA / avec petite fréquentation  Flore : enjeux flore important. Présence d'anthyllis, passerine, thyméle... Ne pas passer trop bas !  Avifaune : présence du Pèlerin donc intervention avant fin janvier
51	demande 2022-23	Figuerolle	Le Capucin	SLEHM		propriétaire privé	NON	site assez fréquenté toute saison - Chantier réalisé en parti	Le Capucin	Remplacement de qqs ancrages	moyen	complément d'équipement	Action 2 cas 3			Accord de principe donné par le propriétaire en 2023 pour diminuer le risque d'accidents. Un panneau a été installé depuis sur les enjeux faune/flore, pour rappeler la réglementation, demander la qualité des lieux et amener à la plus grande vigilance des pratiques en falaise. Convention souhaitée avec les professionnels venant sur ce site. Reprendre contact avec ce propriétaire privé.	OK Pas d'aménagements de type cables  Avifaune : intervention avant fin janvier + présence faucon pèlerin  Flore : vigilance sur l'accès aux voies, présence d'Anthyllis et de mousse/herbacés (Paronychia ichiniata)
52	demande 2023-24	La Ciotat Carrière du Loin	Etoile Noire Face Nord	SLEHM	La Ciotat 223	CdL	non / TA	site assez fréquenté saison chaude	Voie Black Rain	Simple collage des points d'ancrages	moyen	voie ancienne à mettre aux normes	Action 2 cas 1			Accord de principe donné par le propriétaire CDL le 12/8/24 sous réserve de respecter les préconisations de son gestionnaire, PNCAI	OK Action "simple collage" : pré-perçage dans la programmation précédente  Avifaune : présence du crécerelle donc action avant fin janvier
53	demande 2024-25	La Ciotat Carrière du Loin	Etoile Noire Carotte/ Ecorider	SLEHM	La Ciotat 221-22	CdL	non / TA	site assez fréquenté	Voie Le père noel est une ordure et Frisson Ardent	Complément d'équipement	moyen	voies équipées : complément d'équipement	Action 2 cas 2			Accord de principe donné par le propriétaire CDL le 12/8/24 sous réserve de respecter les préconisations de son gestionnaire, PNCAI	OK
54	demande 2024-25	La Ciotat Carrière du Loin	Etoile Noire Alien / Dièdre	SLEHM	La Ciotat 234 - 237	CdL	non / TA	site assez fréquenté	Voie Space cowboy , Sicastrice	Complément d'équipement	moyen	voies équipées : complément d'équipement	Action 2 cas 2			Accord de principe donné par le propriétaire CDL le 12/8/24 sous réserve de respecter les préconisations de son gestionnaire, PNCAI	OK
55	demande 2024-25	La Ciotat Carrière du Loin	Etoile Noire Grisbi	SLEHM	La Ciotat 230	CdL	non / TA	site assez fréquenté	Voie Pas triste ça	Complément d'équipement	moyen	voies équipées : complément d'équipement	Action 2 cas 2			Accord de principe donné par le propriétaire CDL le 12/8/24 sous réserve de respecter les préconisations de son gestionnaire, PNCAI	OK
57	demande 2024-25	Marseilleveyre	Vallon des aiguilles	MVM	Topo Calanques p 95	CD13	non / TA	site assez fréquenté	voie Variante du Scorpion	Complément d'équipement	?	voies équipées : complément d'équipement	Action 2 cas 2			Validation par mail du 21/8 en priorisant l'action n°7 de purge et toutes celles pouvant améliorer la sécurité des grimpeurs. Faire un retour sur les dates d'exécution de ces travaux d'entretien pour en informer le technicien gestionnaire du domaine.	OK Faune : présence du Grand-Duc donc intervention avant le 1er novembre Dérangement grimpeurs constaté en 2022 et déplacement de la nidification en 2023 et 2024